

SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2023 A 20H15

Troisième séance ordinaire de la session d'automne, législature 2020-2025.

Conseillers municipaux :

Présents :

Mesdames	Zélie Guerra, vice-présidente Yann Berney Anne-Sophie Fillistorf Tatiana Grushunova
Messieurs	Paolo Gradassi Nicolas Meda Jean-Jacques Nussbaumer, président Solveig Rüfenacht David Schütz Christian Tripod

Excusés :

Messieurs	Alain Pipoz Céline St Mart Pierre Laugeri
-----------	---

.....

Exécutif :

Présents :

Monsieur	Vincent Hornung, Maire
Monsieur	Henri Louvrier, adjoint
Madame	Sabine Chassot Leiglon, adjointe

.....

Secrétaire général : Pierre-Alain Aubert, présent
Procès-verbal : Heidi Schütz, secrétaire communale.

Ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du CM du 3 octobre 2023.**
- 2. Proposition et communication du bureau du Conseil municipal.**
 - 2.1 Proposition d'une sortie du CM de Y. Berney
 - 2.2 Schéma directeur communal – communication
 - 2.3 Décisions ACG entrées en force (8 décisions)
 - 2.4 Réflexion sur séance questions/réponses après le CM
- 3. Communications du Maire et des Adjointes**
 - 3.1 Place des Grands-Chênes
 - 3.2 Présentation du budget 2024
 - 3.3 Personnel communal
 - 3.4 Manifestations 2024 à communiquer
- 4. Rapport de Commission**
 - 4.1 Rapport de la Commission Aide à l'étranger

5. Projets de délibérations, de motions et de résolutions

- 5.1 Délibération pour l'acquisition d'un camion de pompiers d'occasion
- 5.2 Motion pour une transparence supplémentaire des débats du CM
- 5.3 Motion pour les panneaux de votations

6. Proposition du Maire et des Adjointes

- 6.1 Nomination des membres du bureau du local de vote pour 2024
- 6.2 Prises électriques pour les décorations de Noël

7. Propositions individuelles et questions

- 7.1 Miroir chemin du Port
- 7.2 Débat contradictoire

J.-Nussbaumer, Président, ouvre la séance à 20h15.

1. Approbation du PV du 3 octobre 2023

Z. Guerra demande une modification en page 327 : le Clean Up Day est organisé par la Commission environnement et non pas par elle-même seule.

Ne suscitant pas d'autre remarque, le PV de la séance de Conseil municipal du 3 octobre 2023, rédigé par Heidi Schütz, est approuvé par 7 oui, 0 non et 1 abstention.

.....

2. Propositions et communications du bureau du Conseil municipal.

2.1 Proposition d'une sortie du CM de Y. Berney

J.-J. Nussbaumer passe la parole à Yann Berney au sujet de sa proposition de sortie du CM.

Y. Berney estime qu'une sortie est une bonne opportunité de parler de divers sujets et faire connaissance, particulièrement avec les nouveaux membres et se retrouver dans un autre contexte.

J.-J. Nussbaumer demande s'il s'agirait d'une sortie annuelle, car il existe toujours la sortie de fin de législature.

Y. Berney propose une sortie annuelle sur un jour ou éventuellement deux jours.

N. Meda trouve l'idée bonne mais estime compliqué de se libérer un week-end ou 2 jours. Une sortie d'un après-midi ou d'une soirée et faire quelque chose de plus simple seraient préférables. Il soutient le principe, mais ne souhaite pas dépenser l'argent public de cette façon.

A.-S. Fillistorf trouverait intéressant de visiter une autre commune ou un projet d'une autre commune genevoise.

Ch. Tripod rejoint Nicolas Meda, il souhaiterait relancer l'idée de visiter le Palais fédéral ou la Salle du Grand conseil à Genève pour une sortie d'un après-midi avec un repas. Il garde un excellent souvenir de l'intéressante et sympathique visite de l'aéroport du printemps 2023.

J.-J. Nussbaumer remercie Y. Berney pour sa proposition de sortie annuelle d'un demi ou d'un jour qui est acceptée par le CM par 7 oui, 0 non et 1 abstention.

Les propositions de sortie peuvent être transmises à Y. Berney.

2.2 Schéma directeur communal - communication

J.-J. Nussbaumer informe qu'une réflexion sur un plan d'aménagement de la Commune a été menée au sein de la Mairie sous la forme d'un Schéma directeur communal, l'établissement d'un Plan directeur communal n'étant pas obligatoire pour une commune de moins de 1000 habitants. Ce schéma a pour but de donner une orientation au développement de Céligny.

P.-A. Aubert, secrétaire général précise que ce Schéma directeur n'a pas encore été présenté au CM ni à la population, ce qui devrait être fait sous forme de conférence ou d'atelier en 2024.

Ch. Tripod propose de le faire approuver par le CM et ensuite le présenter à la population.

Z. Guerra rejoint Ch. Tripod, cependant elle trouve intéressante la proposition de démarche participative.

J.-J. Nussbaumer rappelle que le Schéma directeur a déjà été approuvé par le CM puisque approuvé par la Commission élargie.

Ch. Tripod précise que le Schéma directeur n'a pas force de loi mais représente plutôt une intention à un moment donné. Sa validation par le CM n'est pas obligatoire mais servirait de base de réflexion. Un Plan directeur quant à lui doit faire l'objet d'une intégration de la population, ce plan directeur n'est pas obligatoire mais la commune pourrait décider de le faire.

V. Hornung propose de présenter le Schéma directeur en premier lieu au CM avant de le soumettre à la population céliquoise lors d'une soirée publique.

Ch. Tripod propose de le faire valider par le CM.

Pour N. Meda, il faudrait attendre le résultat du référendum du 12 novembre 2023, le résultat aura un impact sur la communication à faire.

S. Rüfenacht est d'accord sur le fait de communiquer, mais estime que les trois nouveaux membres du CM devraient d'abord pouvoir se plonger dedans pour en prendre connaissance avant de le faire approuver par le CM.

A.S. Fillistorf demande s'il est possible d'avoir accès aux documents du schéma.

P.A. Aubert répond qu'il mettra le lien d'accès sur CMnet.

Le CM accepte par 9 oui, 0 non et 0 abstention de mettre le CM au courant du contenu du Schéma directeur et ensuite organiser une séance publique au printemps 2024.

2.3 Décisions ACG entrées en force (8 décisions)

J.-J. Nussbaumer annonce que 8 décisions de l'ACG sont entrées en force (voir PV du CM du 12 septembre 2023).

S. Chassot Leiglon rappelle que les décisions sont prises, après un travail de réflexion, avec les représentants des communes qui reçoivent toutes les informations, la Ville de Genève représente la moitié des voix.

2.4 Réflexion sur séance questions/réponses après le CM

J.-J. Nussbaumer soumet l'idée, proposée par le bureau du CM, de mettre en place, à la fin de la séance de CM, un moment d'échange informel hors PV, avec le public.

Z. Guerra trouve l'idée excellente. Elle précise qu'à Chambésy les questions du public font l'objet d'un point à l'ordre du jour et sont notées dans le PV.

P. Gradassi pense qu'il faudrait définir le cadre, les questions seront-elles notées et par qui ?

J.-J. Nussbaumer demande si ce moment d'échange figurera dans le règlement du CM ?

S. Rüfenacht ne croit pas à l'informalité ! oui sur le principe, mais cela devrait être parfaitement bien cadré ! elle craint que les paroles soient instrumentalisées. De plus, selon la longueur du CM les Conseillers ne seront plus disposés à répondre à de nombreuses questions.

P. Gradassi estime que les questions devraient être posées à l'avance.

N. Meda est sceptique. Il est évident qu'en tant qu'élu, il faut écouter toutes les questions mais cet exercice peut se retourner contre le CM.

Pour Z. Guerra il est possible pour les habitants de poser des questions en tout temps.

T. Grushunova se demande si la population est au courant de ses droits.

Ch. Tripod rappelle qu'en tant qu'élu chacun peut être approché par les citoyens.

H. Louvrier propose de faire une ou deux séances par année plus courtes pour prévoir des échanges en fin de séance.

J.-J. Nussbaumer propose de prévoir une verrée ouverte au public.

Ch. Tripod rappelle que les séances du CM sont publiques, les documents et PV approuvés par le CM sont accessibles sur le site internet de la Commune ou sur demande au secrétariat communal.

Une information relative au fonctionnement des autorités de la Commune sera publiée dans le Bulletin communal par le secrétariat communal.

3. Communications du Maire et des Adjoints.

3.1 Place des Grands-Chênes

J.-J. Nussbaumer passe la parole au Maire.

V. Hornung revient sur l'historique de la place des Grands-Chênes, prévue à la base comme une place publique et non pas un parking. Au fil du temps, cette place s'est transformée en place de stationnements par les habitants. Afin de rétablir la situation, la mairie a limité le stationnement aux commerces et visiteurs. D'autre part, une pétition a été lancée par les habitants. Le souhait de l'Exécutif est de remettre cette place à la disposition des enfants des habitants.

N. Meda demande quelles sont les idées.

V. Hornung répond que la mairie est en réflexion, elle pense à un système d'ombrage, a un banc, rien n'est encore décidé.

S. Chassot Leiglon ajoute que des propositions sont les bienvenues.

D. Schütz demande pourquoi l'Escalade 2023 n'est pas prévue aux Grands-Chênes étant donné que cette place était prévue pour les manifestations.

V. Hornung propose de remettre l'Escalade au centre du village.

N. Meda ajoute que toute la manifestation se trouvait à l'extérieur et que certaines personnes âgées ne sont pas venues en raison du froid.

3.2 Présentation du budget 2024

J.-J. Nussbaumer passe la parole à M. le Maire pour la présentation du budget.

S. Rüfenacht, présidente de la Commission des finances, précise qu'idéalement les questions relatives au budget 2024 doivent lui parvenir avant le 16 novembre mais au plus tard le 23 novembre.

3.3 Personnel communal

V. Hornung annonce la démission de M. Didier Ranzoni, employé communal depuis 27 ans à Céligny. Il quittera son poste environ le 15 janvier 2024.

J.-J. Nussbaumer demande si M. Ranzoni et sa famille resteront dans leur appartement à Céligny.

V. Hornung répond que M. Ranzoni n'occupe pas un appartement de fonction, il ne peut pas en dire plus.

3.4 Manifestations 2024 à communiquer

J.-J. Nussbaumer passe la parole à M. l'Adjoint.

H. Louvrier rappelle que le 24 novembre 2023 aura lieu la soirée des nouveaux habitants, le 8 décembre 2023 la fête de l'Escalade et le 16 décembre 2023 le Noël des aînés. Il demande que les manifestations 2024 soient annoncées au secrétariat communal dès que possible.

4. Rapport de Commission

4.1 Rapport de la Commission Aide à l'étranger

En l'absence de C. St Mart, rapporteuse prévue pour la Commission, J.-J. Nussbaumer annonce les décisions d'attribution pour l'année 2023 :

Namasté Gumda : CHF 8'000.-

SOS Méditerranée : CHF 5'000.-

Casa Alianza : CHF 5'000.-

Trial International : CHF 5'000.-

Pour un total de CHF 23'000.-

Ch. Tripod, membre de la Commission Aide à l'Etranger, remercie J.-J. Nussbaumer pour le travail important fait à la suite des nombreuses sollicitations reçues.

4.2 Commission des bâtiments

Ch. Tripod, président de la Commission des bâtiments précise que la prochaine séance aura lieu le 14 novembre 2023 à 20h.

5. Projet de délibérations, de motions et de résolutions

5.1 Délibération pour l'acquisition d'un camion de pompiers d'occasion

Acquisition d'un camion de pompiers et changement de la porte de la caserne des pompiers

En préambule, J.-J. Nussbaumer rappelle que toutes les dépenses de plus de CHF 100'000.- doivent faire l'objet d'une délibération approuvée par le CM.

V. Hornung rappelle que les pompiers ont trouvé un camion d'occasion répondant aux normes en vigueur. Le camion peut prendre place dans le local actuel des pompiers mais la porte doit être changée d'où la demande de crédit pour le changement de la porte du local.

Z. Guerra salue les efforts des pompiers et de l'Exécutif pour trouver un camion à un prix avantageux.

V. Hornung lit la délibération :

Vu que le camion de pompiers ne répond plus aux contraintes fixées par les normes d'interventions actuelles et aux risques découlant du réchauffement climatique,

Vu la confirmation que le véhicule actuel est non-conforme, par l'officier véhicule du SIS, dans le cadre de son expertise réalisée en date du 10 janvier 2023,

Vu que le véhicule équipé ne répond plus aux règles fixées dans la loi sur la circulation routière, et que celui-ci est placé sous la responsabilité légale de la commune, représentée par le Maire,

Vu l'art 19 lettre a, de la loi sur la prévention des sinistres (F4 05), définissant les responsabilités des communes quant à la fourniture du matériel et véhicules adéquats ;

Vu le courrier du SIS, confirmant l'obligation de la commune d'assurer les opérations urgentes et la nécessité de se doter d'un véhicule opérationnel,

Vu l'annonce du Maire lors de la séance du Conseil municipal du 9 mai 2023 de la recherche active d'un camion d'occasion répondant aux besoins de la compagnie,

Vu l'annonce du Maire lors de la séance du Conseil municipal du 12 septembre 2023, de l'acquisition d'un camion d'occasion en urgence selon l'article 48, lettre M de la loi sur l'administration des communes,

Vu l'obligation faite de passer en investissement, toutes dépenses supérieures à Fr. 100'000.—selon l'article 39 alinéa 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes,

Vu l'obligation de maintenir le véhicule hors-gel et donc de l'entreposer dans un local adapté, existant et le plus proche possible de la caserne,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984, sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

D é c i d e

par 9 oui, 0 non et 0 abstention

1. D'ouvrir un crédit de Fr. 146'000. -- pour l'acquisition du camion tonne-pompe d'occasion Rosenbauer MAN TGL 8.180,
2. D'ouvrir un crédit de Fr. 54'000. -- pour le remplacement de la porte d'accès de la caserne de pompiers.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense prévue au moyen de 15 annuités pour le camion et 20 annuités pour le remplacement de la porte, dès la première année d'utilisation estimée à 2023.
5. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de 200'000. -- F (maximum : crédit brut) afin de permettre l'acquisition de ce bien.

Y. Berney demande ce qu'il va advenir de l'ancien camion.
V. Hornung répond qu'il sera conservé comme véhicule de soutien.
A.-S. Fillistorf demande si un nouveau local est prévu pour le petit matériel, les masques etc.
V. Hornung répond que les différentes options ne sont pas encore définies.

5.2 Motion pour une transparence supplémentaire des débats du CM

J.-J. Nussbaumer lit l'article 30 du Règlement du Conseil municipal de la Commune de Céligny. Il passe la parole à Z. Guerra qui présente sa motion :

Motion pour une transparence supplémentaire des débats du CM.

« Avec l'aide du secrétariat communal, le Conseil municipal a fourni un effort concernant la publication plus rapide de ses procès-verbaux et c'est un bon pas en avant sur le thème de la transparence de nos débats vis-à-vis de nos concitoyens. Toutefois, ces procès-verbaux sont parfois difficilement compréhensibles sans la connaissance des présentations et documents fournis par des experts externes sur lesquels portent les discussions. Ces pièces jointes sont par ailleurs envoyées aux membres du CM en amont de la séance et permettent d'avoir un fond concret aux débats.

En 2023, cela concerne notamment les deux présentations sur les Grands-Chênes II, la présentation d'Ethor, la présentation sur les panneaux photovoltaïques. Précédemment, nous pouvons penser aussi à la présentation du Schéma directeur,

De surcroît, il est important de rappeler que la teneur des séances du Conseil municipal est publique (art. 24 du Règlement du CM).

Ainsi la motion propose que les présentations et rapports d'experts soient publiés avec les procès-verbaux qu'ils concernent en même temps que ceux-ci. »

Ch. Tripod demande, pour la prochaine fois, de connaître l'auteur de la motion. Il soutient l'idée de publier les présentations et rapports d'experts.

Par 9 oui, 0 non et 0 abstention le CM accepte la motion visant à la publication des rapports et présentations d'experts en même temps que le PV de la séance concernée.

5.3 Motion pour panneaux de votations

J.-J. Nussbaumer transmet la présidence du CM à Z. Guerra pour présenter sa motion.

Motion de M. Nussbaumer pour inviter l'Exécutif à prendre une mesure concernant le déplacement des panneaux de votations.

*« Je reviens sur la séance du 4 avril 2023, lors de laquelle je disais que les panneaux de votations/élections enlaidissent la place du village. Je proposais que ces panneaux soient suspendus contre la paroi du garage des Grands-Chênes. A cet endroit, ils seraient visibles de tous.
Un membre du CM a suggéré de faire un essai.*

La Mairie a proposé d'étudier ce problème mais depuis, aucune tentative ou recherche d'endroits n'a été proposé au CM.

Je vous remercie de l'attention portée à cette motion. »

V. Hornung rappelle que ce genre de problématique est du ressort de l'Exécutif, il est conscient que c'est un souci mais pas la priorité. Concernant la paroi du garage des Grands-Chênes, l'inconvénient c'est que c'est trop haut pour la SGA qui pose les affiches, hauteur max 70 cm sinon nécessite 1 échelle et deux personnes. V. Hornung propose au CM de faire d'autres suggestions.

D. Schütz propose sous le pont CFF de la route de Céligny.

N. Meda demande s'il y a eu un changement de propriétaire concernant le mur de la montée du village.

V. Hornung répond que non, pas de changement !

A.-S. Fillistorf propose le mur ex-Casella.

Par 8 oui, 0 non et 1 abstention le CM accepte la motion visant à étudier le changement d'emplacement des panneaux de votations.

6. Proposition du Maire et des Adjointes

6.1 Nomination des membres du bureau du local de vote pour 2024

V. Hornung donne lecture des noms des personnes nommées pour le bureau de vote, soit :

Françoise Courvoisier, présidente
Pierre Oberholzer, suppléant de la présidente
Carla Vanotti, vice-présidente
Esther Boissier, suppléante de la vice-présidente

S. Rüfenacht a entendu parler d'une inspection des opérations électorales et demande si l'Etat aurait fait un rapport à la Commune.

V. Hornung répond que si des irrégularités avaient été constatées, la Commune en aurait été informées.

6.2 Prises électriques pour les décorations de Noël

J.-J. Nussbaumer passe la parole à S. Chassot Leiglon.

Mme l'adjointe a rencontré la Romande énergie pour changer les luminaires et installer des prises pour les décorations de Noël, il a été question du choix du matériel de décoration type de décoration, location ou achat, pose et dépose par la Romande énergie.

Les prises ont été installées récemment conformément au crédit d'investissement voté en son temps.

Choix de matériel de décoration type de décoration, location ou achat à faire poser et déposer par la Romande énergie

S. Chassot Leiglon s'est basée sur les demandes de tous les habitants. Il n'est cependant pas possible d'équiper les routes cantonales, l'Etat a un projet de tout éteindre la nuit sauf les passages piétons.

S. Chassot Leiglon souhaite équiper la Grande Coudre et le chemin des Verneys, Murat et l'entrée du chemin du Pry, le chemin de la Jacallaz, le chemin du Port et le chemin de la Poissonnière. Également la route des Coudres 1 candélabre sur 3.

Il existe plusieurs types de supports sur la Commune : lanterne sur mat, lanterne pendue, poteaux bois et poteaux métal.

Techniquement, il n'est pas possible de faire un éclairage différencié entre l'éclairage public et les illuminations de Noël, sauf installation d'un système de pilotage individuel pour chaque luminaire qui nécessiterait un crédit d'investissement supplémentaire.

Y. Berney demande s'il est possible d'utiliser la prise pour autre chose.

S. Chassot Leiglon répond que oui, pendant la période d'allumage du lampadaire.

S. Chassot Leiglon explique qu'il existe deux possibilités :

- Location du matériel pour 29 points lumineux sur une période de 4 ans minimum, même décoration pendant les 4 ans, prix CHF 51'600.- y compris installation, désinstallation stockage et entretien.
- Achat du matériel CHF 41'400.- pour 29 points lumineux.

N. Meda demande si pour 15 points lumineux si le budget est également divisé par deux ?

S. Chassot Leiglon répond que c'est le cas.

A.-S. Fillistorf estime qu'il a beaucoup de point lumineux prévu au chemin de la Poissonnière mais peu de gens y passe pendant l'hiver, sauf les habitants.

S. Rüfenacht trouve magnifique mais le budget lui fait peur en raison de la baisse des recettes fiscales, elle se demande s'il ne faudrait pas réduire la voilure.

Ch. Tripod reçoit la confirmation que c'est bien S. Chassot Leiglon qui s'occupe des très belles décorations de Noël précédemment installées dans le village par la SDC.

J.-J. Nussbaumer précise que la Commission environnement va préparer une Charte environnementale, il se demande si cet éclairage ne va pas à l'encontre de cette Charte.

S. Chassot Leiglon rappelle que l'éclairage est en LED, elle transmettra les informations relatives à la consommation lors d'un prochain CM.

S. Chassot Leiglon ajoute que les illuminations sont prévues du 1^{er} décembre au 6 janvier 2024, selon horaires de l'éclairage public. En cas d'accord du CM déjà possible cette année.

P.-A. Aubert précise qu'il s'agirait d'un crédit complémentaire 2023.

J.-J. Nussbaumer propose de voter les différentes options une à une :

Le CM accepte par 8 oui, 0 non et 1 abstention le principe d'un éclairage de Noël.

Le CM refuse par 1 oui, 6 non et 2 abstentions l'achat des décorations.

Le CM refuse par 1 oui, 3 non et 5 abstentions la location de 29 lampes pour 4 ans.

Le CM accepte par 5 oui, 1 non et 3 abstentions la location de 22 luminaires pour les décorations de Noël pour 4 ans dès 2023.

7. Propositions individuelles et questions

7.2 Miroir chemin du Port

Pour faire suite à une demande de J.-J. Nussbaumer, le secrétaire général précise que le miroir qui a disparu au croisement du chemin du Port et de Murat sera remplacé.

J.-J. Nussbaumer rappelle sa demande de support à vélos l'été prochain.

7.2 Débat contradictoire du 12 octobre 2023

J.-J. Nussbaumer a été déçu par cette soirée qui n'a, selon lui, pas répondu aux questions de fond.

7.3 Divers

Y. Berney signale du lierre qui gêne la circulation au niveau du 34, route des Coudres. D'autre part, il souhaite que la zone d'évitement installée par lui-même au chemin des Ochettes soit entretenu par la Commune, en effet des trous se sont formés à ce niveau.

7.4. Fonctionnement des séances.

P. Gradassi s'interroge sur le fait de ne pas poser des questions pendant les propositions de l'Exécutif.
P.-A. Aubert signale que ce point figure dans la loi cantonale.

7.5 Sapin de Noël.

S. Chassot Leiglon annonce qu'elle a reçu des propositions pour un sapin de Noël en métal, existe de 5 à 11 m. A voir pour 2024.

Le président lève la séance à 23h10


Jean-Jacques Nussbaumer
Président du Conseil municipal


Membre du Conseil municipal


Heidi Schütz
Secrétaire communale